

FICHE N°7 – COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP

Textes de référence	Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 BO n°23 du 5 juin 2014 (circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014) BO n°18 du 5 mai 2011 (circulaire n°2011-071 du 2 mai 2011)
Description du poste	<p>Le coordonnateur du réseau d'éducation prioritaire est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription et sous la double autorité fonctionnelle des Responsables/ pilotes du réseau d'éducation prioritaire : l'inspecteur de l'éducation nationale et le principal du collège tête de réseau, qu'il assiste dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'animation du réseau.</p> <p>Enseignant du 1er degré, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer au diagnostic du réseau, à la détermination des priorités, à la préparation, la cohérence et au suivi du programme d'actions inscrit dans le projet de Réseau en lien avec le Référentiel de l'Education Prioritaire ainsi qu'à son évaluation. ✓ Contribuer à l'élaboration et à la tenue des tableaux de bord à partir des indicateurs définis dans le projet de réseau. ✓ Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et interétablissements (écoles et collèges) et les liaisons entre l'Ecole et les partenaires extérieurs/rerelations partenariales ✓ Contribuer à la mise en place, à l'analyse et au suivi des performances scolaires des élèves (évaluations nationales) en lien avec la réalisation de leur parcours de formation ✓ Préparer et mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage du réseau. ✓ Participer à l'animation de groupes de travail et de commissions pédagogiques du conseil Ecole-Collège ✓ Contribuer à la mémoire du réseau : rédiger des compte-rendus, diffuser les outils communs créés, favoriser la mutualisation et la diffusion des outils... Accompagner les équipes pédagogiques du 1^{er} comme du 2nd degré, aider à la formalisation des demandes d'ANT de formation ✓ Rédiger un rapport d'activité en fin d'année.
Condition de recevabilité	Enseignant confirmé ayant une bonne connaissance des problématiques de l'éducation prioritaire et des évolutions du dispositif.
Compétences particulières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne connaissance du système éducatif et du référentiel de l'éducation prioritaire, des programmes et socle commun de la maternelle au collège. ✓ Connaissance des politiques interministérielles en lien avec l'École. ✓ Connaissance des différents dispositifs partenariaux. ✓ Connaissance des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves (devoirs-faits, école ouverte, conseil école/collège, scolarisation des moins de 3 ans, cités éducatives, CP 100% réussite, etc.). ✓ Capacité à rédiger des courriers, des bilans, des notes de synthèse et utiliser des indicateurs. ✓ Capacité à coordonner et à évaluer des projets et des dispositifs. ✓ Compétences informatiques : maîtrise de la suite bureautique et des outils numériques usuels. ✓ Capacité à communiquer efficacement et à développer des outils de communication. ✓ Aptitude à s'adapter rapidement et disposer d'un bon relationnel ✓ Aptitude à se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire. ✓ Aptitude à rendre compte. ✓ Aptitude à agir de façon éthique et responsable.